



Solidaires

EN ACTION

MARS 2020

■ SUD RAIL : RÉDUCTION DRASTIQUE DU NOMBRE DE TRAINS



De nombreux collègues sont en garde d'enfants.

Pour les agent-es au travail, une demande de masques et de produits a été réalisé.

Si les préconisations sanitaires ne sont pas suivies, les collègues exerceront leur droit de retrait

Les contrôleur-ses ne contrôlent plus. Plus aucun contact avec usager-es en train et en gare.

Il y a tellement peu de trains que les conducteur-ices sont amené-es ou ramené-es en taxi : conduire sur l'aller-retour dépasserait le temps légal de travail.

La Direction semble subir et ne pas savoir trop quoi faire.

■ SUD ÉDUCATION : INJONCTIONS ET CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE



Beaucoup d'**injonctions contradictoires** le week-end du 15 mars pour savoir s'il fallait ou non aller travailler le lundi.

Finalement, actuellement, ce sont des volontaires qui gardent les enfants de soignant-es et se déplacent sur les écoles ou établissements.

Certains établissements et écoles sont complètement fermés, d'autres non (donc avec des personnels encore dedans...).

Cependant, pour les professeur-es des écoles, le Directeur Académique fait appel au volontariat tout en disant qu'il faut de « bonnes » raisons pour refuser d'être volontaire !

Par ailleurs, en tant qu'organisation syndicale, SUD Education n'a aucune information de ce qui se fait et comment cela s'organise...

Obligation de « continuité pédagogique » mais très compliqué :

- les espaces numériques de travail fournis par l'institution ne fonctionnent pas car pris d'assaut et pas faits pour ça !

- tout-es les élèves n'ont pas accès à Internet, n'ont pas encore toutes et tous leurs codes d'accès aux espaces numériques, pas de matériel (imprimante, ordi)...

- Ils et elles ont des frères et sœurs, des parents en télétravail ou carrément au travail, donc difficile de travailler en autonomie

=> Cette continuité pédagogique révèle et accentue les inégalités sociales.

■ SUD COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



A Caen la Mer et Ville de Caen/CCAS :

Dès lundi, fermeture de tous les services non essentiels et télétravail mis en place. Les syndicats représentatifs ont été conviés à une réunion d'info/consultation.

*Les crèches et écoles sont regroupées en pôles pour les enfants de soignant-es.

*Les vacataires et contractuel-les voient leur contrat prolongé pour beaucoup. Pour les vacataires qui sont appelés à l'heure (pas de contrat), la promesse a été faite de prendre une moyenne de travail sur les derniers mois pour les déclarer en arrêt de travail pour qu'ils touchent des indemnités. Mais la loi sur l'état d'urgence sanitaire qui va être mise en œuvre pourrait dire autre chose...

*Service de déchets : service minimum

*Service de bus : entrée par l'arrière, pas de contact avec usager-es.

■ SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES



Pour une partie du public, certaines choses se sont réglées ou sont en passe de l'être.

Seul-es les indispensables (celles et ceux qui vont verser les salaires des fonctionnaires et assimilés par exemple)

A Mondeville :

Enfants de personnels accueilli-es à 5 par des vacataires pour leur assurer un revenu.

Le CHSCT extra a été annulé. A priori, beaucoup de précautions, beaucoup de décisions très rapides mais sans aucune consultation des représentant-es du personnels qui ne savent plus ce qu'il se passe : pas de réponse pour le moment.

Très peu de personnel : bien. Mais ça craint pour les précaires.

Réquisition pour le CCAS : mais pas de matos. Vieux stock de masques périmés de 2013, gel hydroalcoolique ...

Mais y a des trucs oubliés car pas de consultation des élu-es : problématique...

Pas de nouvelle sur ce qui se passe dans les autres CT...



■ SUD CULTURE & MÉDIAS



Archéologie :

Suspicion de coronavirus sur un chantier. Un CSE extraordinaire a été convoquée pour en discuter rapidement. Puis, les choses se sont accélérées.

L'entreprise est fermée depuis mardi 17 mars, tous les chantiers et agences sont fermés et tout le monde est au chômage partiel.

Les autres opérateurs en archéo ont suivi, y compris l'État : ce qui est plutôt pas mal...

Auteur, Artiste Interprète

La plupart sont considérés comme des indépendant-es, et n'ont donc aucune rémunération depuis les fermetures et annulations en cascade.

Intermittent-e

Problème aussi pour les intermittent-es. Ils et elles ne créent plus de droit mais ils et elles s'en sortent mieux car la période actuelle va être gelée pour le calcul de leurs droits.

Administrations et structures culturelles

Elles ont fermé suite aux différentes interdictions. Depuis c'est le télétravail.

=> Beaucoup de travailleur-ses de la Culture, et les petites structures ne se relèveront pas d'une telle interruption. Mais d'un point de vue sanitaire : c'est bien parce que tout le monde est confiné...

[Tract de SUD Culture](#)

■ SUD SANTÉ SOCIAUX : CSSCT ET TÉLÉTRAVAIL



À ACSEA

CSSCT extraordinaire : le Directeur Général se braque quand on parle du droit de retrait.

Il insiste sur le fait que le projet de loi sur l'état d'urgence sanitaire re-

mettrait en question un certain nombre de choses sur le droit du travail.

Il informe mais ne consulte pas.

Bcp de télétravail, mais avec les enfants qui ne sont pas à l'école, c'est très difficile.

■ SUD RETRAITÉS



Dans les EHPAD, quand le virus rentre, c'est un carnage à cause de la promiscuité : il y a déjà des morts.

Confinement total : aucune sortie et aucune entrée. Les proches font des courses et déposent à l'entrée de l'EHPAD pour que les personnels récupèrent et distribuent aux personnes âgées.

Situation très difficile pour les personnes très isolées et cela va accélérer la dégénérescence...

=> l'UNIRS demande des moyens pour qu'il n'y ait pas de tri entre les malades à soigner.

EHPAD de Bayeux : pas de visite mais les personnels continuent de travailler, y compris les personnels non soignant-es pour des activités...

■ SUD INDUSTRIE



Renault Trucks :

Avant lundi 16 mars, des réunions avec la direction ont eu lieu pour la prise de mesures de protection et de sécurité (petites mesures sur certains espaces) Suite aux annonces du samedi 14 mars, les mesures de restrictions ont été augmentées sur la cantine mais pas sur les postes. Lundi 16 mars au soir : CSE avec rien de spécial sauf la réexplication des mesures de prévention. En parallèle sur les réseaux sociaux, on apprend la fermeture du site de Lyon ! Mardi 17 mars : angoisse des salarié-es dont certains font valoir leur droit de retrait. La Direction descend, refuse la légitimité du droit de retrait, menaces... Quelques salarié-es reprennent le boulot. Mais en fin de matinée, le CSE confirme la fermeture du site à partir de mercredi matin ! Les salarié-es sont à présent en chômage partiel.

LISI-Nomel :

Mercredi 18 mars au matin, tous-tes les salarié-es font valoir leur droit de retrait et sortent dans la cour. Un CSE contraint décide de la fermeture progressive du site sur la semaine.

PSA :

Mardi 17 mars, les salarié-es dénoncent le fait que les mesures de sécurité ne sont pas respectées : pas de gel, pas de masque ni gants, seulement quelques flacons de gel dont 1 au gardiennage, 1 au filtrage et les autres dans les bureaux ! Rien pour les ouvriers-ères. La Direction affirme qu'il serait irresponsable de fermer le site face aux demande des syndicats. Finalement un CSE annonce le chômage partiel à partir du 23 mars. Comme dans d'autres entreprises, la Direction se garde la possibilité d'équipes occasionnelles (volontariat pour maintenance et surveillance).

Sogefi-filtrauto à Vire :

SUD Industrie a demandé la fermeture du site (demande de droit de retrait collectif non officiel). Finalement, le site est fermé depuis mercredi 18 mars. Les salaires de la semaine sont maintenus. Les salarié-es sont en chômage partiel pour 10 jours ouvrables à partir de lundi 23 mars

=> Dans l'industrie, tous les patrons ont contesté le droit de retrait en menaçant des CPH.

■ SOLIDAIRES PRÉCAIRES CHÔMEURS



Pôle Emploi repousse la mise en application de l'assurance chômage au 1er septembre.

Certain-es agent-es ont arrêté les activités de contrôle et de récupération d'indus pour les réaffecter sur l'aide aux chômeur-ses.

SPC, CGT Chômeurs et KIC ont envoyé une lettre au Directeur régional de Pôle Emploi pour rappeler la demande d'abrogation de la réforme Assurance Chômage et l'arrêt des contrôles, ce qui est fait...

Les associations qui aident les familles sont en très grande difficulté (Secours Populaire, restos du coeur). Ils ont du mal à fonctionner. Les bénévoles sont souvent âgé-es et les plus de 70 ans ne peuvent plus participer.

Les enfants à la maison représentent un coût supplémentaire en terme de repas pour les familles les plus défavorisées, ça va donc être compliqué pour elles.

■ SUD PTT



Webhelp :

Le site de Fresnel (Caen) est fermé depuis mardi (sans télétravail) ; le site de Colombelles est fermé depuis mercredi (avec du télétravail). La direction ne veut pas informer sur combien et qui est en télétravail. Elle a annulé une visioconférence prévue : plus personne ne répond aux mails des syndicats ! Un CSE extraordinaire est prévu lundi 23/03 pour évoquer la potentielle ré-ouverture avec la médecine du travail et la CARSAT, suite aux propos de Pénicaud.

Armatis :

La situation est très compliquée car les salarié-es ne comprennent pas pourquoi l'entreprise ne ferme pas alors que Webhelp est fermé. Ils et elles ont fait valoir un droit de retrait, ont fait grève.

L'entreprise a enlevé tous les accès biométriques et a laissé ouverts les accès : plus besoin de toucher aux portes... Pour respecter les distances préconisées, un espace de travail sur 2 est lissé vide, et une désinfection des locaux a lieu toutes les heures. Mais cela génère beaucoup d'angoisses.

La Poste :

C'est compliqué aussi. Beaucoup de droits de retrait ont eu lieu, donc beaucoup de bureaux ont fermé. Un droit d'alerte a été lancé et un CHSCT réuni. Le plus gros problème est la manipulation dans les centres de tri car il n'est pas possible de désinfecter les chariots, etc. après chaque manipulation. Toute l'activité a été stoppée ce samedi 21 mars pour un grand ménage. Une nouvelle organisation du travail est en train d'être mise en place avec 1 jour travaillé sur 2.



DOSSIER SPECIAL

sur le Coronavirus
au lien suivant :

<https://solidaires.org/Coronavirus-au-travail>

FICHE DROIT DE RETRAIT ET DROIT D'ALERTE

au lien suivant :

<http://la-petite-boite-a-outils.org/les-fiches-sur-le-droit-de-retrait-et-le-droit-dalerte-dans-le-privé-et-le-public/>